

## Condition générale de vente de POPSI CUBE SARL - Applicables à compter du 01 décembre 2005

### Objet

Le présent document définit les conditions générales de vente ou d'utilisation des logiciels appartenant à POPSI CUBE ainsi que toutes prestations informatiques ou de conseils pouvant être réalisés par les équipes de POPSI CUBE. Du simple fait de la demande d'intervention (écrits, email, téléphoniques ou autres moyens) le client (personne physique ou morale) accepte les conditions générales de vente de prestations informatiques, de vente de licences de logiciels ou de conception de logiciels établie par POPSI CUBE. Ces conditions l'emportent sur les documents et la correspondance du client sauf en présence d'un contrat spécifique signé entre les parties.

### Vente de licences de Logiciels ou Progiciels

Les logiciels sont incessibles et ne peuvent être reproduits en tout ou en partie sauf convention contraire, sans l'accord préalable et écrit de POPSI CUBE.

POPSI CUBE concède au Client, le droit d'utiliser ses Progiciels sur les équipements préalablement défini par la documentation technique et pour le nombre de licences acquises.

POPSI CUBE conserve en tant que titulaire des droits, la propriété intellectuelle des Progiciels et de la documentation ainsi que les prérogatives s'y rattachant.

Le Client reconnaît que le Progiciel et la Documentation contiennent des informations confidentielles et des secrets de fabrique dont POPSI CUBE conserve la propriété, et s'engage en conséquence à limiter l'accès au Progiciel ainsi qu'à la Documentation aux seuls employés dont les fonctions au sein de l'entreprise en justifient la communication, sauf autorisation préalable écrite de POPSI CUBE. POPSI CUBE interdit en conséquence au Client de reproduire, d'adapter ou de commercialiser le Progiciel sans son autorisation expresse.

Le Client s'interdit de décompiler, désassembler, faire décompiler, faire désassembler, outrepasser ou démonter le système de protection intégré aux Progiciels. Il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et de copyright qui seront portées sur les éléments constitutifs des Progiciels (programme et documentation).

Le Client reconnaît que du fait de leur complexité les programmes informatiques sont rarement exempts de tout défaut ou erreur et, qu'en conséquence, il est possible que les logiciels édités par POPSI CUBE en contiennent. La licence est conclue entre les deux parties en pleine connaissance de l'existence probable de ces défauts ou erreurs. Le Client s'engage à ne pas considérer la découverte de tels défauts comme un manquement de POPSI CUBE à ses obligations.

### Contrat de Maintenance Logiciel

Si le client suspecte une erreur dans un Progiciel, il devra en informer POPSI CUBE immédiatement et établir une demande de correction afin de permettre à POPSI CUBE de la corriger. POPSI CUBE s'efforcera, dans un délai raisonnable, de corriger cette erreur et d'émettre une version à jour du Progiciel au bénéfice du Client. Toutefois, si POPSI CUBE le juge plus opportun, il pourra conseiller au Client d'utiliser d'autres moyens pour résoudre le problème.

POPSI CUBE n'aura aucune obligation de procéder à une telle action corrective dans un délai déterminé, étant seul compétent pour apprécier la nature et l'étendue des mesures à prendre et des moyens à mettre en œuvre.

Toutefois, si POPSI CUBE constatait finalement qu'une telle erreur n'existait pas, le Client devra rémunérer les services de POPSI CUBE au tarif en vigueur et lui rembourser ses frais raisonnables de voyage et d'hébergement.

POPSI CUBE déterminera seul l'opportunité, l'intérêt, la date de disponibilité et la fréquence des Mises à Jour du Progiciel. Notamment, POPSI CUBE ne garantit en aucun cas qu'une version mise à jour comprenne toutes les corrections nécessaires ou attendues par le Client et que, suite à son installation, le Progiciel pourra fonctionner sans anomalie ou bug.

L'obligation de POPSI CUBE de fournir les services d'assistance et de maintenance est subordonnée à une utilisation normale de ses progiciels par le Client. Elle ne s'applique pas au Progiciel qui aurait été modifié sans l'approbation préalable écrite de POPSI CUBE ou qui serait soumis à des conditions physiques ou électriques non conformes aux spécifications indiquées dans la documentation du Matériel et du Progiciel.

De même, POPSI CUBE sera immédiatement déchargé de toutes ses obligations en vertu du présent contrat et pourra de plein droit en suspendre l'exécution :

1. Si le Progiciel a fait l'objet d'une intervention en vue de son entretien ou réparation, par d'autres que le personnel habilité par POPSI CUBE, sans autorisation préalable écrite de POPSI CUBE.
2. Au cas où le Client cesserait de respecter les spécifications recommandées par POPSI CUBE et dont le Client reconnaît avoir pris connaissance.
3. Dans tous les cas où le Client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations aux termes du présent contrat.
4. Refus du Client de bénéficier d'une nouvelle Mise à Jour.

### Prestations informatiques et de conseils

POPSI CUBE exclut expressément toute garantie expresse ou implicite concernant les services et conseils ainsi que les matériels et produits qui pourront être fournis en exécution ou à l'occasion d'une prestation, y compris mais sans limitation, toute garantie expresse ou implicite de commerciabilité ou de convenance à un usage particulier.

Dans le cadre de prestation chez le Client, celui-ci devra assurer au personnel de POPSI CUBE le libre accès aux locaux, et lui communiquer toutes informations nécessaires à l'exécution de la prestation. Le client donnera accès à une ligne téléphonique extérieure. Le client nommera comme interlocuteur de POPSI CUBE, un représentant unique ayant autorité pour prendre les décisions nécessaires au nom du Client. Un représentant du Client capable de définir les besoins et services ou les erreurs et pannes devra également être présent.

Les dates d'intervention sont fixées en accord avec le Client. En cas d'annulation ou de report une indemnité équivalente à 30% de la prestation sera réclamée au Client. Sont exclus au titre des services sauf dispositions contraires de la commande ou du contrat, la fourniture des consommables et les travaux de connexion électrique.

POPSI CUBE émet un avis ou une proposition sur un choix de matériel ou logiciel, il appartient au client d'effectuer la décision d'investissement. On ne pourra reprocher à POPSI CUBE d'avoir failli à son devoir de conseil et d'avoir effectué un mauvais choix de matériel.

### Responsabilité de POPSI CUBE

POPSI CUBE s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution de ses prestations. Il ne pourra toutefois être tenu responsable des dommages indirects ou des pertes d'exploitation revendiquées par le Client.

En tout état de cause et si la responsabilité de POPSI CUBE était retenue pour des dommages directs, elle ne pourrait excéder le montant de la redevance perçue au titre de chaque période et celui de la redevance globale en cas de souscription de la licence pour la durée de protection du Progiciel.

Par ailleurs, il est expressément convenu que POPSI CUBE sera dégagée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure ou du cas fortuit. Il est expressément convenu que, par cas fortuit ou force majeure, on entend un événement imprévisible, irrésistible, insurmontable et extérieur à l'entreprise.

POPSI CUBE garantit au Client qu'elle est titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle lui permettant d'indemniser ses clients de préjudices éventuellement causés à leur matériel par l'un quelconque des membres de son personnel au cours des opérations d'installation ou de maintenance.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet. Les données sur Internet circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques diverses, la fiabilité des transmissions ne peut être garantie. Tous les services fournis par POPSI CUBE ne peuvent être utilisés que dans un but licite.

Le Client reconnaît que POPSI CUBE est pleinement autorisé à citer son nom en tant que référence commerciale sauf demande expresse du Client.



POPSI CUBE s'efforcera d'assurer une haute disponibilité de ses services informatiques 7j/7 et 24h/24 sous réserve de pannes éventuelles et des périodes de maintenance nécessitant d'interrompre l'accès aux serveurs.

POPSI CUBE n'assume pas une obligation de résultat mais de moyens pour l'ensemble de ses services. En particulier POPSI CUBE ne peut être tenu pour responsable des vitesses d'accès ou ralentissements du réseau dont il n'est pas propriétaire.

En cas de non-respect par le Client de ses obligations, POPSI CUBE se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre sans préavis tout ou partie du service mis en cause. En cas de violation manifestement grave, POPSI CUBE se réserve le droit à tout moment de résilier de plein droit le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette suspension ou résiliation du service pour ces motifs ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement.

En aucun cas, la responsabilité de POPSI CUBE ne pourra être recherchée lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du client, non respect des conseils donnés, force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de POPSI CUBE, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel POPSI CUBE n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.

Dans le cas où la responsabilité de POPSI CUBE serait retenue, le Client ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfices. Par ailleurs, le montant des réparations est expressément limité au montant payé par le Client au titre de la dernière année de maintenance à la date de l'origine du préjudice.

### **Responsabilité du CLIENT**

Il appartient au Client d'assurer, sous sa responsabilité, la gestion de l'utilisation qu'il fait du Progiciel et notamment de s'assurer de la configuration convenable des machines et du système d'exploitation, d'établir des contrôles de fonctionnement suffisants et de mettre en œuvre les méthodes d'exploitation et de sauvegarde appropriées et d'établir, s'il y a lieu, des plans de dépannage prévoyant des procédures de remplacement et de façon générale, de prendre toute mesure appropriée pour se prémunir contre toute conséquence dommageable due à l'utilisation du Progiciel.

Il appartient au Client de s'assurer :

1. de l'adéquation du Progiciel à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la Documentation qui lui a été remise ;
2. qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'utilisation du Progiciel ;
3. que ses structures propres, notamment son personnel, sont susceptibles d'accueillir, avec toute l'efficacité requise, le Progiciel.

Si le Client pense ne pas être en mesure d'utiliser le Progiciel selon les conditions visées dans les présentes, il lui incombe de se faire assister par tout professionnel de son choix. En tout état de cause, la mise en œuvre du Progiciel par le Client s'effectue sous ses seuls contrôles, direction et responsabilité.

Le Client devra se conformer à l'ensemble des prescriptions légales relatives à la protection des marques de commerce, marques de service et droits d'auteur de POPSI CUBE.

Le Client est seul responsable de la sécurité de ses informations confidentielles. Le Client est responsable d'effectuer les sauvegardes régulières et en particulier avant l'intervention de POPSI CUBE. Il devra fournir aux techniciens habilités de POPSI CUBE et, le cas échéant, liés par un engagement de confidentialité avec le Client, l'ensemble des informations, mots de passe et codes d'accès nécessaires à la compréhension de l'organisation du Progiciel et à la bonne exécution de la prestation ou du service de maintenance.

Le Client est le seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels du fait de son utilisation du service et de l'utilisation des logiciels.

Le Client s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute modification concernant sa situation : changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'e-mail.

### **Facturation – Paiement**

Les prix facturés sont des prix en euros, hors taxes et hors frais de déplacement ou de transport au tarif en vigueur au moment de la commande. POPSI CUBE conserve la propriété des biens et services commandés jusqu'au paiement effectif et intégral de leurs prix.

Le paiement sera réalisé au plus tard par chèque ou virement à trente (30) jours réception de facture. En cas de retard dans le règlement des factures, le Client s'engage à verser sur toutes sommes dues, une pénalité égale à un taux d'intérêt de 9% à compter du premier jour de retard à partir de la date d'échéance des factures. Toutefois, cette pénalité ne deviendra exigible qu'après envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception, demeuré plus de huit jours sans effet.

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée d'un an, il est renouvelable pour la même durée par tacite reconduction. Chacune des parties pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un préavis de quinze jours. La facturation est annuelle, terme à échoir. La date d'installation du logiciel constitue la date de prise d'effet du contrat et le point de départ de la facturation. Le prix de la période payée d'avance est garanti pour la période concernée. Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en informant ses clients au moins 30 jours avant la date effective. Le client peut contester toute hausse des tarifs et résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois à partir de la date de mise en service de ces nouveaux tarifs. A défaut, ces nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la prochaine facturation.

En cas de non paiement d'une quelconque facture 15 jours après la date d'échéance, le Prestataire se réserve le droit d'interrompre ses services et ce jusqu'au paiement complet des sommes dues. L'interruption du service vaudra résiliation de plein droit du contrat en cas de non régularisation après mise en demeure. Le Client devra alors les sommes non réglées jusqu'à la date de résiliation du contrat. En aucun cas le Client ne pourra demander une quelconque indemnité au Prestataire du fait de l'interruption de ses services suite à un incident de paiement.

En cas de résiliation du compte, le Client autorise le Prestataire à effacer toutes les données du Client stockées sur les serveurs du Prestataire.

### **Autres dispositions**

La nullité ou l'inopposabilité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne saurait entraîner la nullité ni l'inopposabilité des autres dispositions qui resteront pleinement valables et applicables.

Pour tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ces conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Versailles sera compétent.